

Permis à points et fiches navettes

Le permis à points

Les enfants commencent l'année avec 12 points, points que l'on peut perdre ou alors récupérer. Les fiches navettes sont alors établies par tranche de 3 points, ce qui permet une graduation des manquements au règlement :

- Un petit manquement = -1 point,
- Une accumulation de 3 « petits manquements » = -3 points et donc une fiche navette.
- Un gros manquement = -3 points ou plus et donc une fiche navette,
- Un très gros manquement = -6, -9 ou -12 points et donc une fiche navette correspondante aux points restants,

À chaque point perdu correspond une sanction pédagogique :

- **1 point** = Rappel à la règle, l'enfant doit expliquer en quoi il a transgressé une règle et réparer son erreur.
- **3 points** = Fiche navette, transmise aux parents pour signature. Rappel à la règle, l'enfant doit expliquer en quoi il a transgressé une règle et réparer son erreur.

Le fait de retirer des points ne se fait pas « à la tête du client », mais en étant fondé sur des faits vérifiés et une base commune élaborée en concertation avec les agents du PEEJ.

-1 point :

- Bagarre
- Comportement inapproprié (ex : dire des gros mots, crier dans les oreilles...),
- Comportement volontaire qui entraîne une dégradation du matériel (ex : verre cassé...),
- Cracher (par terre, dans son verre...),
- Insolence répétée,
- Insulte entre enfants,
- Irrespect (nourriture, réalisation faite par un autre enfant...),
- Jouer avec la nourriture (après avoir déjà été resservi),
- Mensonge,
- Non-respect des consignes (après avoir déjà été repris),
- Non-respect du règlement,

-3 points et plus :

- Comportement inapproprié aggravé (ex : mise en danger d'autrui, montrer son sexe, ses fesses...),
- Comportement volontaire qui entraîne une dégradation sérieuse du matériel (ex : vitre cassée...),
- Comportement ou propos discriminatoire,
- Cracher sur une personne (enfant ou adulte),
- Harcèlement avéré,

- Humiliation d'un autre enfant,
- Insulte envers un adulte,
- Taper un adulte,
- Violence avec blessure,

Le comportement des enfants peut leur faire perdre des points, mais aussi en récupérer. Il est impossible de dépasser les 12 points ou repasser une tranche (si l'enfant a perdu 3 points, désormais son solde maximal est de 9 points). Ainsi, un enfant qui a perdu 1 point peut le récupérer en ayant un comportement exemplaire et/ou en réalisant une tâche permettant d'aider le fonctionnement de la structure.

Les fiches navettes

C'est une fiche qui est transmise aux parents pour signature. Sur cette fiche seront détaillées la nature des manquements et les suites engagées selon l'échelle suivante :

- Une **fiche navette niveau 1** est établie si l'enfant a perdu 3 points en une ou plusieurs fois et passe sous la barre des 9 points = **transmission aux parents**.
- Une **fiche navette niveau 2** est établie si l'enfant a perdu 6 points en une ou plusieurs fois et passe sous la barre des 6 points = **transmission aux parents + courrier**.
- Une **fiche navette niveau 3** est établie si l'enfant a perdu 9 points en une ou plusieurs fois et passe sous la barre des 3 points = **transmission aux parents + courrier + convocation**,
- Une **fiche navette niveau 4** est établie si l'enfant a perdu 12 points en une ou plusieurs fois n'a plus de points = **transmission aux parents + courrier + convocation + exclusion temporaire ou définitive de la ou des structures**.

Plumélieu-Bieuzy